

REGLEMENT DU JEU EUROPE 1
LES ENFANTS D'EUROPE 1
Saison radiophonique 2024/2025
ADDITIF N°21

EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « les enfants d'Europe 1 » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du 13 au 17 janvier 2025.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application des articles 4 et 5 :**

Inscription : au 7 39 21 (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

1 Session de jeu par jour vers 7h25.

Pour s'inscrire à une Session de jeu, chaque participant est invité :

- A envoyer 1 sms avec le code **CROISIERE**, annoncé à l'antenne.
- Si le participant envoie le bon code celui-ci reçoit ensuite un message retour de Europe 1 l'invitant à répondre à une question avec plusieurs propositions de réponse suivi de ses Coordonnées (nom et numéro de téléphone) afin de valider sa participation au tirage au sort.

Le nombre maximum de participation autorisée pour chaque Session de jeu par participant et par jour est de 1 (une) participation.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 gagnant est tiré au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu ayant répondu correctement à la question (1 gagnant pour la Période de jeu).

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- ⇒ **1 lot « 1 Croisière de 7 (sept) jours « CROISIEUROPE « De Venise à Mantoue » » pour 2 (deux) personnes »** d'une valeur unitaire de 3 498 (trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) euros

Le lot comprend :

- Une croisière 7 (sept) jours et 6 (six) nuits pour 2 (deux) personnes de Venise à Mantoue avec pour escales VENISE, MAZZORBO, CHIOGGIA, PADOUE, OSTIGLIA, MANTOUE, VALDARO (certaines des escales sont prévues en excursion optionnelle et ne sont pas comprises dans le lot).

- Le transport de France aéroport à l'aéroport de Venise pour un montant maximum de 300 (trois cents) €uros (réservation uniquement par l'agence de CroisiEurope, modalités définies par CroisiEurope)
- le transfert en autocar de Mantoue à Venise (Jour 7)
- la pension complète (hors boissons) du dîner du Jour 1 au petit déjeuner buffet du Jour 7
- le logement en cabine double pour 2 personnes pendant 6 (six) nuits
- l'assurance assistance/rapatriement
- les taxes portuaires.

Croisière valable uniquement pour un départ aux dates suivantes selon disponibilité : 29 mars 2025, 15, 21, 27 avril 2025, 26 mai 2025, 1, 7, 13, 24 et 30 juin 2025.

Toute réservation effectuée est définitive.

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès au bateau liées au contexte sanitaire et au pays concerné ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour et du pays concerné.

Tous les autres frais occasionnés lors de la croisière, notamment les boissons, les excursions optionnelles (à réserver et à régler à bord ou à l'agence), l'assurance annulation/bagages et les transferts aéroport/quai/aéroport ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de la croisière. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et Venise au-delà d'un montant de 300 (trois cents) euros.

Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'un passeport valide tout au long de la croisière.